

**Dispositions prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république relatives à la transparence financières des collectivités territoriales**

**Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif 2016 de GrandAngoulême.**

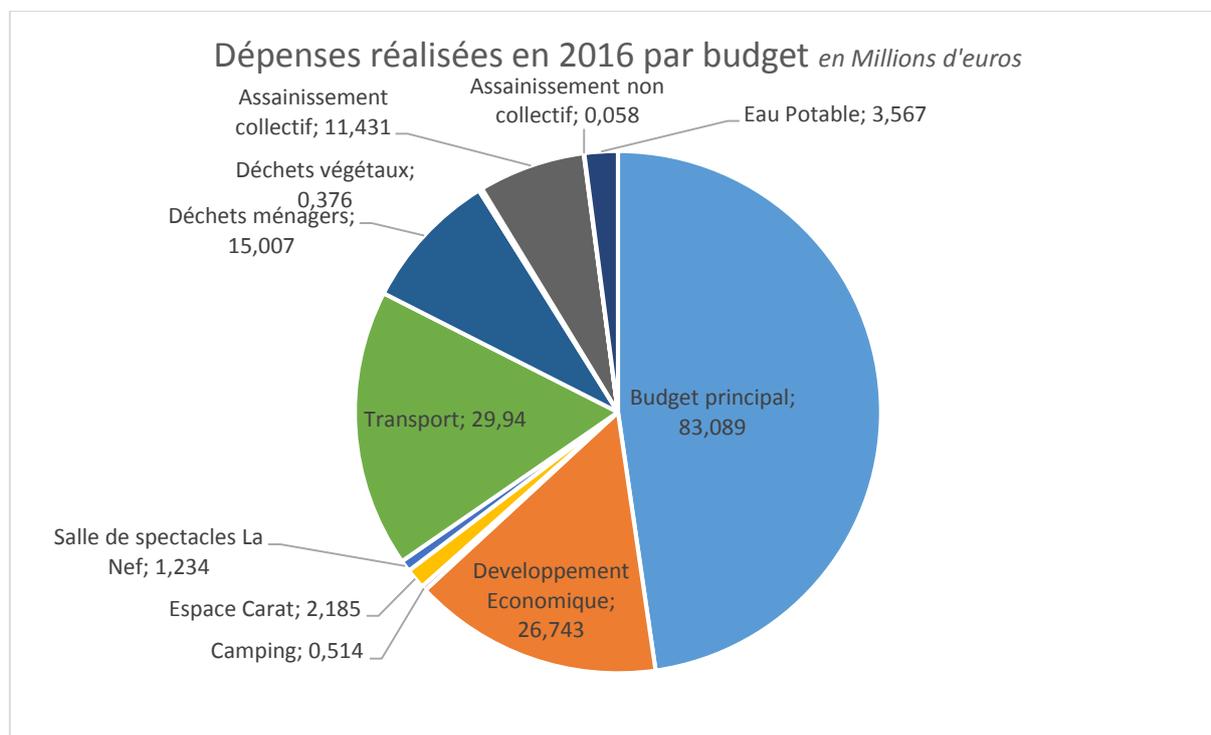
*(Article L. 2313-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités territoriales)*

Le compte administratif 2016 de GrandAngoulême retrace les dépenses et les recettes réalisées au cours de l'année. Il comporte 11 parties, le budget principal et 10 budgets annexes.

En 2016, les **dépenses** totales réalisées s'élèvent à **174 M€** et les **recettes** à **203 M€**.

**Répartition des dépenses et des recettes réalisées en 2016 par budget**

| <b>Budget</b>                | <b>Dépenses réalisées en 2016</b> | <b>Recettes réalisées en 2016</b> |
|------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Principal                    | 83 089 860,29                     | 100 584 296,71                    |
| Développement économique     | 26 743 845,53                     | 29 508 865,96                     |
| Camping                      | 514 442,03                        | 506 082,83                        |
| Espace CARAT                 | 2 185 164,62                      | 2 302 944,44                      |
| Salle de spectacles La Nef   | 1 234 250,71                      | 1 224 891,16                      |
| Transport                    | 29 940 868,62                     | 33 066 226,78                     |
| Déchets ménagers             | 15 007 494,40                     | 19 022 959,25                     |
| Déchets végétaux             | 376 670,72                        | 16 085,27                         |
| Assainissement collectif     | 11 431 023,55                     | 12 392 271,36                     |
| Assainissement non collectif | 58 511,24                         | 81 197,58                         |
| Eau potable                  | 3 566 700,11                      | 4 430 694,27                      |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>174 148 831,82</b>             | <b>203 136 515,61</b>             |



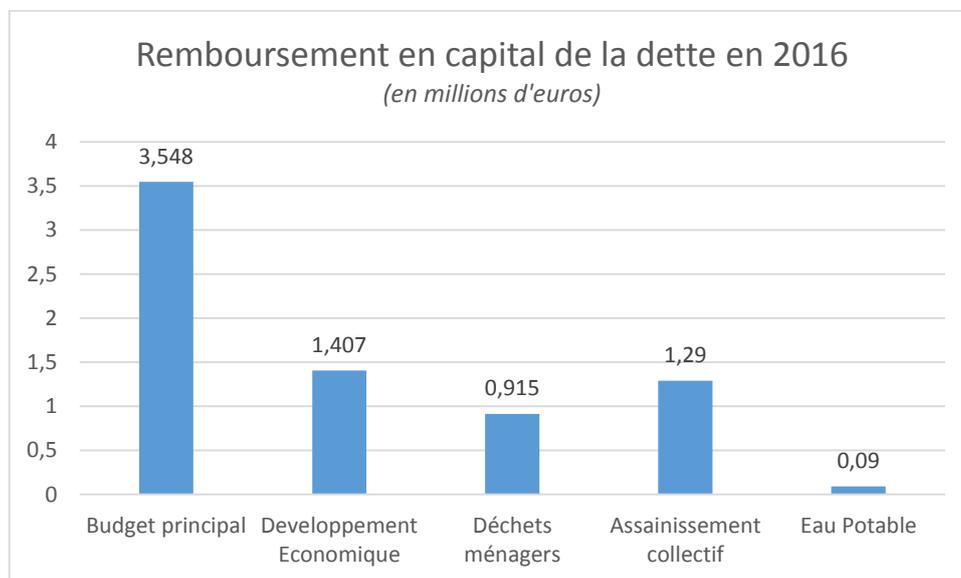
**Le résultat de clôture 2016** des 11 budgets s'élève à **31,7 M€** après report.

**L'épargne brute** au compte administratif 2016 du budget principal s'élève à **6,992 M€** soit 10,9 % des recettes réelles de fonctionnement.

L'épargne nette après remboursement du capital de la dette de 2016 s'élève à **3,444 M€**.

### La section d'investissement

Les dépenses totales d'investissement réalisées en 2016, tous budgets confondus, s'élèvent à **57,6 M€**. Elles comprennent outre les dépenses d'équipement, le remboursement du capital de la dette pour 7,25 M€, les opérations financières et les opérations d'ordre budgétaires.



Au 31/12/2016, l'encours de la dette s'élève à 52,4 M€ (hors flux entre le budget principal et le budget déchets ménagers). Sa répartition entre les différents budgets est la suivante :

|                          | Encours au 31 décembre 2016 |     |
|--------------------------|-----------------------------|-----|
| Budget principal         | 32,281 M€                   | 61% |
| Déchets ménagers         | 2,096 M€                    | 4%  |
| Développement économique | 6,720 M€                    | 12% |
| Assainissement collectif | 10,600 M€                   | 22% |
| Eau potable              | 0,715 M€                    | 1%  |
| <b>TOTAL</b>             | <b>52,412 M€</b>            |     |

Sur l'ensemble des budgets de GrandAngoulême, le programme d'équipement 2016 s'élève à 28 M€ (34,6 M€ en 2015) et concerne notamment :

- Les travaux de la médiathèque pour 2,95 M€,
- Les subventions d'équipements versées pour la mise en œuvre de la politique de l'habitat et le soutien aux opérations de renouvellement urbain pour 1,6 M€,
- Les travaux du pôle d'échange multimodal et l'aménagement du secteur de la gare d'Angoulême pour 1,97 M€,
- La participation à la construction de la Ligne à Grande Vitesse pour 2,7 M€,
- Les travaux liés au Bus à Haut Niveau de Service pour 5,7 M€
- Les équipements relatifs à la politique de l'environnement pour 6,8 M€ (2,4 M€ concerne l'élimination des déchets ménagers, 3 M€ l'assainissement et 1,3 M€ l'eau potable)

Les recettes totales d'investissement de 2016 s'élèvent à **72,3 M€**, elles comprennent les subventions reçues pour 9,6 M€, les emprunts réalisés pour 15 M€, les affectations de l'exercice 2015 ainsi que les opérations d'ordre budgétaires.

## La section de fonctionnement

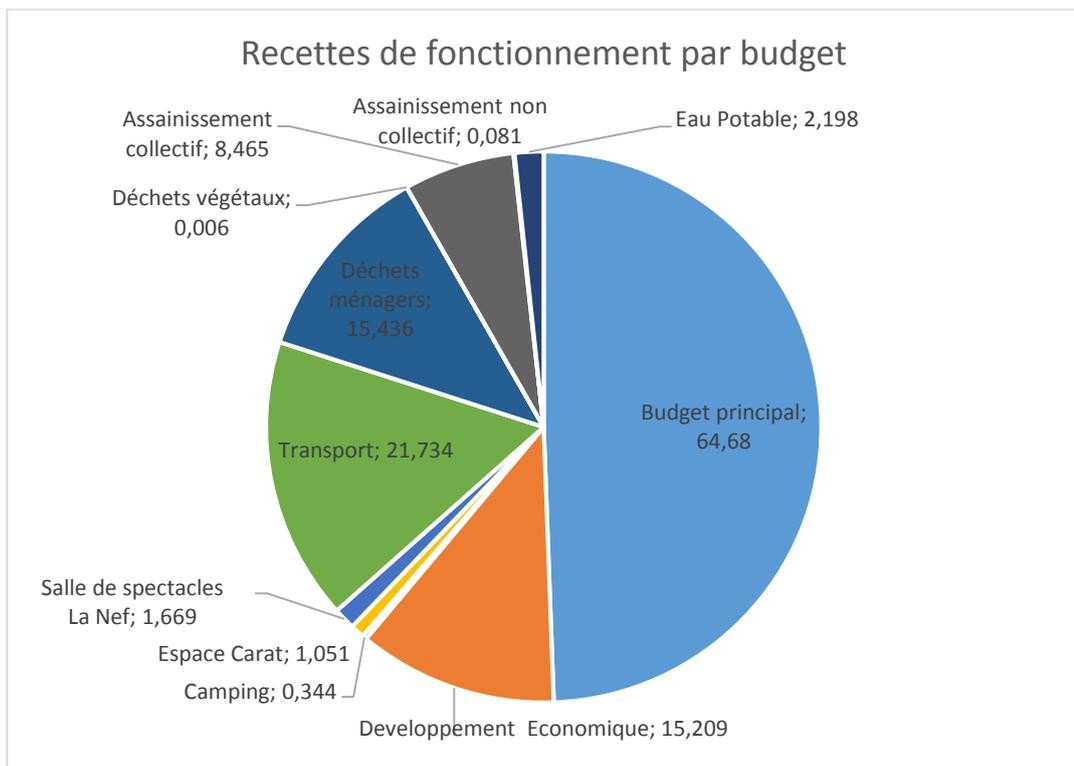
Les dépenses de fonctionnement au titre de 2016 s'élèvent à 116,5 M€, elles concernent notamment :

- Les charges à caractère général pour 16,3 M€ qui regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement des services, à l'accomplissement de leurs missions ainsi que les prestations rendues à la population.
- Les charges de personnel pour 26,4 M€
- Les autres charges de gestion pour 26,1 M€ qui comprennent notamment les participations de GrandAngoulême aux organismes de regroupement auxquels il adhère et aux contributions versées à ses partenaires associatifs.
- Les charges financières pour 1,4 M€
- L'atténuation de charges pour 19,5 M€ dont 19,1 M€ au titre de l'attribution de compensation.

Le reliquat concerne les opérations d'ordre budgétaires liées principalement aux dotations aux amortissements.

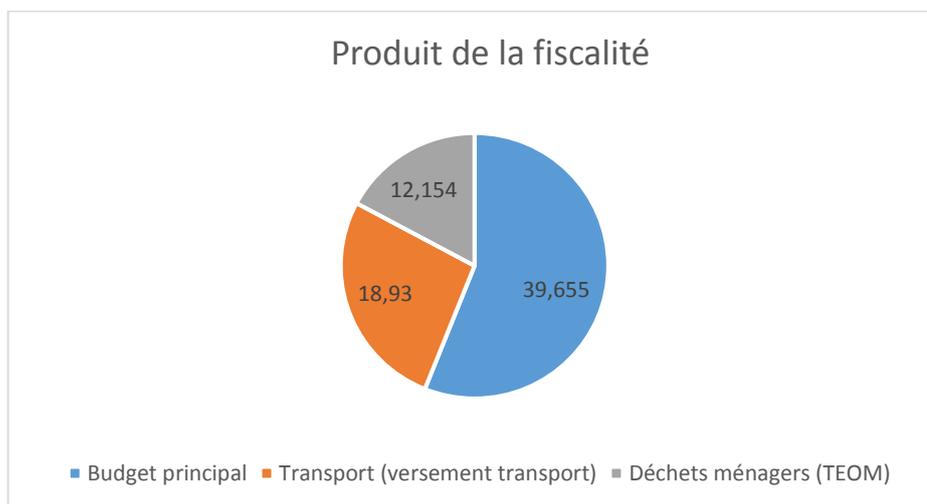
Les recettes de fonctionnement perçues en 2016 s'élèvent à 130,8 M€, elles concernent essentiellement :

- Le produit des services pour 17,7 M€ provenant notamment des redevances d'assainissement, de la vente d'eau potable et des services culturels, sociaux et sportifs de l'agglomération.
- Le produit de la fiscalité pour 70,74 M€ dont la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier non bâti, la cotisation foncière des entreprises, le versement transport et la taxe sur les ordures ménagères.
- Les subventions reçues pour 23,3 M€ dont notamment la dotation globale de fonctionnement et la dotation de décentralisation en matière de transport.



Les taux de fiscalité pour 2016 étaient les suivants :

|   |         |
|---|---------|
| Taxe d'Habitation                       | 8,95 %  |
| Taxe Foncière sur Propriété Non Bâtie   | 2,44 %  |
| Contribution Foncière des Entreprises   | 26,24 % |
| Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères | 10,25 % |
| Versement Transport                     | 1,80 %  |



Le code général de collectivités territoriales prévoit dans le cadre de l'information générale la présentation de ratios. Pour le budget principal, ils s'établissent de la façon suivante :

| RATIO  | Valeur | Moyenne nationale des communautés d'agglomération (*) |
|--|--------|---|
| Dépenses réelles de fonctionnement / population (€/habitant)   | 513    | 347   |
| Produits d'impositions directes / population (€/habitant)  | 298    | 328   |
| Recettes réelles de fonctionnement / population (€/habitant)   | 575    | 420   |
| Dépenses d'équipement brut / population (€/habitant)   | 110    | 101   |
| Encours de dette / population (€/habitant)   | 289    | 396   |
| Dotation Globale de Fonctionnement / population (€/habitant)   | 125    | 142   |
| Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (%)   | 31,29  | 32,90   |
| Dépenses de fonctionnement et remboursement de dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (%) | 94,64  | 89,60   |
| Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (%)                                      | 19,18  | 24,10   |
| Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (%)   | 50,21  | 94,40   |

(\*) source DGFIP, calcul DGCL exercice 2014

L'arrêté préfectoral du 21 novembre 2016 porte création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême issue de la fusion de la communauté de communes de Braconne et Charente, de la communauté de communes de Charente Boème Charraud, de la communauté de communes de la vallée de l'Echelle et de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême,

Les résultats de tous les comptes administratifs des structures dissoutes seront repris au budget primitif 2017 de la communauté d'agglomération Grand Angoulême.